

CONSEIL SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2015 – 18h00/20h30
Salle Nelson MANDELA – St Maurice l'Exil

COMPTE-RENDU

Etaient présents

Délégués titulaires : BERTHELET Daniel, BOSIO Claude, CLERC Alain, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, KOVACS Thierry, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, THOMASSY Jean-André, THOMMES Michel, TISSOT Jean, VILLET Ghislaine, CHARVET Francis, DI BIN Roberte, GENTY Philippe, GERIN Didier, MONNET Louis, MONTEYREMARDE Christian, PONCIN Vincent, VIAL Gilles, BOURGET Vincent, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, BONNET Céline, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, BANCHET Gérard, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, JURY Christiane, FREYCENON Michel, METRAL Patrick, POLETTI Jean-Louis, MOLINA Richard

Délégués suppléants : CELARD Elisabeth, DEHAENE Dominique, DREVON Gilbert, GIRARDON-TOURNIER Lucette, TARDY Sébastien, GUERRY Jean-Louis, ORIOL Gérard, ROZIER Jean-Marc, BONNARD Georges

Etaient excusés : BAZILE Vanessa, ROMULUS Philippe, BERNARD Nicole, BONNETON Gilles, DUGUA Isabelle, VIGIER Diane, SAUZE Denis, ZILLIOX Charles

Techniciens et autres présents : RIBAUD Cécile, ARMISSOGLIO Audrey, FONTVIEILLE Isabelle, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

- ➔ **1 - Introduction**
 - Validation du compte-rendu du conseil syndical du 07 juillet 2015
 - Approbation de l'ordre du jour
- ➔ **2 - Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 07/07/15**
- ➔ **3 – Rapport d'activités 2014**
- ➔ **4 - Projets de délibérations administratives et budgétaires**
 - D/2015/41 – adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38
 - D/2015/42 - Finances – Décision modificative n°1
- ➔ **5 - Retours et échanges sur la présentation de la seconde partie du diagnostic lors du dernier conseil relatif aux caractères « eco-logique » et « ressources »**
- ➔ **6 - Présentation de la partie 4 du diagnostic du Scot par l'Agence d'urbanisme, mettant en évidence les caractères « morcelé » et « solidaire » du territoire issus de la démarche prospective**

→ **7 – Questions diverses**

→ **Introduction**

Le quorum étant atteint, P.Delaplacette ouvre la séance en remerciant la mairie de Saint-Maurice-l'Exil pour son accueil et en invitant P. Genty a un mot d'introduction.

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 31 mars 2015
→ Validé à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour
→ Validé à l'unanimité

→ **Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 24 février 2015**

C. Le Jeune présente l'ensemble des décisions adoptées sur la base de la note de synthèse afférente.

→ **Rapport d'activités 2014**

C. Le Jeune présente le rapport d'activités 2014. Le rapport d'activités sera disponible en téléchargement sur le site Internet du SMRR.

→ **Projets de délibérations administratives et budgétaires**

- **D/2015/41 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38**

Le SMRR est adhérent au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit par le Centre de Gestion de l'Isère garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident. Le Centre de Gestion a renégocié le contrat groupe qui sera valable 4 ans à compter du 01er janvier 2016 et a retenu l'offre présentée par le groupement GRAS SAVOYE / GROUPAMA. Il convient de signer l'adhésion au contrat groupe.

→ Validé à l'unanimité (47 votants)

- **D/2015/42 - Finances – Décision modificative n°1**

Il convient de procéder au vote d'une Décision Modificative n°1 afin de modifier le Budget Primitif 2015 : les frais d'études et l'achat du véhicule de service ont en effet un coût de réalisation et d'acquisition inférieur au coût estimé lors du Budget Primitif. Ce disponible désengagé des chapitres 20 et 21 alimentera le chapitre 11. Cette modification sera répartie selon le tableau ci-dessous.

I/F	Chapitre	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
I	20	020	Immobilisations incorporelles	- 65 000	
I	21	020	Immobilisations corporelles	- 5 000	



F	11	020	Charges à caractère général		+ 70 000
---	----	-----	-----------------------------	--	----------

→ Validé à l'unanimité (47 votants)

→ Retours et échanges sur la présentation de la seconde partie du diagnostic lors du dernier conseil relatif aux caractères « eco-logique » et « ressources »

C. Le Jeune fait le point sur les retours formulés par ViennAgglo.

C. Jury indique que concernant les déplacements et notamment la question des gares, il ne faut pas oublier dans le diagnostic la gare de Givors qui, bien que n'étant pas sur le périmètre du SMRR, est utilisée par les habitants de la CC Région de Condrieu.

C. Le Jeune rappelle que cette gare, ainsi que celle de St Quentin Fallavier, utilisée par une partie des habitants de ViennAgglo, ont bien été prises en compte dans les analyses du diagnostic.

→ Présentation de la partie 4 du diagnostic du Scot

La partie 4 du diagnostic a été traitée en trois sous-parties.

L'Agence d'Urbanisme présente la première sous partie.

T. Lamotte demande quelle est la différence entre les ouvriers et les employés. Il souhaite aussi avoir des éclaircissements sur les projections Omphale à l'horizon 2040 et notamment sur la progression importante prévue pour les jeunes.

L'Agence indique que les définitions des ouvriers et employés sont celles utilisées par l'INSEE (le *groupe ouvrier* est structuré par une série d'oppositions. La qualification instituée dans les conventions collectives, est en étroite corrélation avec de nombreuses variables, comme le sexe, l'origine sociale, la formation ou le salaire. Toutes ces variables permettent d'établir une gradation des métiers ouvriers, des professionnels d'entretien aux ouvriers non qualifiés des industries légères et aux ouvriers agricoles. Deuxième clivage, l'opposition entre travail industriel et travail de type artisanal, qui a été introduite dans la nouvelle nomenclature. La gestion réglée du travail industriel se traduit par une plus grande stabilité de l'emploi et un alignement des horaires sur la durée légale. Si la différence entre ouvriers et employés paraît évidente parce qu'on a en tête les positions extrêmes, la frontière entre les deux groupes n'est pas facile à tracer. Ainsi les chauffeurs et les cuisiniers sont au limite du groupe ouvrier, et s'opposent aux ouvriers de production de la grande industrie ou aux ouvriers du bâtiment qui en constituent le noyau).

Concernant les progressions de population, celles-ci découlent de l'INSEE. La forte augmentation des jeunes provient de la forte augmentation démographique constatée actuellement sur le territoire et de la part importante de couples sans enfants qui s'installe dans les communes du SMRR. Il existe toutefois des incertitudes fortes sur les basses classes d'âge, les scénarios natalistes étant compliqués à définir.

G. Banchet demande comment sont définies les « professions intellectuelles supérieures ».

L'Agence indique que la définition est celle utilisée par l'INSEE (*Cette catégorie regroupe des professeurs et professions scientifiques salariés qui appliquent directement des connaissances très approfondies dans les domaines des sciences exactes ou humaines, a des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé. Des professionnels de l'information des arts et des spectacles dont l'activité est liée aux arts et aux médias. Des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, salariés qui ont des responsabilités importantes dans la gestion des entreprises. Des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, salariés exerçant des fonctions de responsabilité qui nécessitent des connaissances scientifiques approfondies.*)



P. Delaplacette indique qu'un travail a été effectué au sein des 3 CDDRA avec l'INPL. Il en ressort que le vieillissement de la population n'est pas forcément une mauvaise chose pour le territoire si celui-ci réfléchit en amont à son modèle économique.

T. Kovacs rappelle qu'il y a sur le territoire une zone de développement économique d'enjeu régional/national (INSPIRA sur Salaise/Sablons) et que celle-ci n'apparaît pas dans les éléments à anticiper. La dimension de l'emploi n'est pas suffisamment prise en compte alors qu'elle peut avoir un impact fort sur le développement de la population.

P. Genty demande comment il est possible d'attirer les jeunes ménages. La problématique des formations est essentielle pour améliorer la technicité des habitants. Il apparaît primordial d'anticiper les évolutions futures plutôt que se contenter de garder les gens sur le territoire. L'étude IMPL a démontré l'importance de cette thématique, notamment pour la question des logements des alternants.

R. Molina pose la question du pouvoir d'achat des populations futures. Une partie du territoire s'est structurée sur le modèle des parents qui aident les enfants (don d'un terrain pour construire,...). Ce modèle sera-t-il encore d'actualité à l'avenir en lien notamment avec la crise ?

P. Delaplacette clôt cette première phase de questions. L'Agence présente la deuxième sous-partie.

O. Delorme indique que la question des logements vacants est un sujet difficile. Ceux-ci ont fortement augmenté et il est compliqué et coûteux de les remettre sur le marché.

JP. Olmos demande des précisions sur les données Omphale. Sur le secteur nord, il est prévu d'accueillir 10 000 nouveaux ménages pour 12 000 nouveaux habitants, soit théoriquement 1,2 habitants/ménage. Il demande si la décohabitation est responsable de l'explosion du nombre de ménages, ce à quoi l'Agence répond affirmativement.

C. Le Jeune rapproche ce constat de la question du pont mort logement dans les PLU. La dynamique est la même. Souvent, dans les communes, environ 40 % des nouveaux ménages sont issus du seul besoin de « dessement » des ménages.

A. Scherrer indique que ce phénomène se confirme à Annonay. Dans la commune, les ménages sont composés de 1,8 personnes/ménage. Le renouvellement urbain est difficile mais pas impossible. Les premiers effets du PNRQAD d'Annonay sont aujourd'hui visibles.

C. Jury indique qu'il convient d'être vigilant au fait que l'INSEE intègre les logements dont les habitants n'ont pas répondu au recensement dans les logements vacants.

L'Agence rajoute que pour 2011, en lien avec la crise financière, des logements neufs ont eu du mal à se vendre. L'INSEE les a classés dans ce cas comme des logements vacants.

L'Agence présente la troisième sous-partie.

G. Banchet indique que l'arrivée de population prévue dans le Scot pourrait être problématique en lien avec l'absence de maternité sur le secteur roussillonnais.

Concernant les problèmes de trafic de plus en plus importants, il regrette que la concentration croissante des activités dans l'agglomération lyonnaise n'ait pas été accompagnée d'une amélioration de l'offre en transports depuis les territoires périphériques.

JP. Olmos pointe le problème des médecins. Même si la moyenne par habitants sur le territoire est bonne, les médecins sont mal répartis dans les zones rurales. Il faut aussi anticiper sur le vieillissement des médecins et intégrer le développement du temps partiel chez les plus jeunes.



P. Genty indique qu'il y a aussi des problèmes dans les agglomérations avec des périodes où il est compliqué voir impossible de trouver un médecin.

M. Deleigue pointe les difficultés d'accès à la rive droite. Il souhaite que le Scot se positionne pour la réouverture de la ligne ferrée en rive droite aux voyageurs.

L'Agence indique que ce point pourra être traité dans le PADD.

A. Scherer indique qu'il faut nuancer l'importance de l'accès aux services et équipements. Il ne faut pas mettre au même niveau l'accès aux soins et urgences, primordial, de l'accès aux équipements commerciaux ou scolaires qui peuvent justifier des temps de parcours plus importants.

P. Delaplacette rappelle que le Scot doit refléter le projet des élus et indique que le territoire du Scot est handicapé par le morcellement administratif malgré son important poids démographique. Un projet de territoire cohérent est le seul à même de permettre au territoire de peser dans les décisions de l'Etat et des collectivités supérieures.

A 20h15, P. Delaplacette remercie les élus présents et clôt la séance.

